

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf juillet à vingt- heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 juillet 2016

Présents : MM. Adam, Micat, Roulet, Vandennecke, Mmes Galisson, Michener, Prieur, Tartarin

Excusés : M. Verna, Mmes Beauvais, de Saint-Seine

Absent : M. Taupin, Mme Joubert

Secrétaire de séance : M. Vandennecke

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

N° 2016-41: REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

3.3 Domaine et patrimoine - location

Le maire explique au conseil municipal que les loyers des logements sont revalorisés chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).

La formule de révision est la suivante : loyer actuel x nouvel indice / ancien indice

Logements :

Ancien indice de référence des loyers : 125,29

Nouvel indice de référence des loyers : 125,26

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Fixe** les nouveaux loyers comme suit à compter du 1^{er} août 2016 :

- Logement de l'école : $332,47 \times 125,26/125,29 = \mathbf{332,39 \text{ €}}$
- Log. n° 1 - 3, rue de l'Abbé Favoreau : $245,29 \text{ €} \times 125,26/125,29 = \mathbf{245,23 \text{ €}}$
- Log. n° 2 - 3, rue de l'Abbé Favoreau : $329,40 \times 125,26/125,29 = \mathbf{329,32 \text{ €}}$
- Log. n° 3 - 3 rue de l'Abbé Favoreau : $329,40 \times 125,26/125,29 = \mathbf{329,32 \text{ €}}$

N° 2016-42 : AVENANT AUX CONTRATS DE LOCATION POUR LE PAIEMENT DES CHARGES D'ORDURES MÉNAGÈRES

3.3 Domaine et patrimoine – location

Le maire indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les ordures ménagères sont réglées avec la taxe foncière.

Cette taxe est réglée par le propriétaire. La commune étant propriétaire de logements en location, elle devra donc demander aux locataires le paiement des charges d'ordures ménagères.

Pour pouvoir obtenir le versement de ces charges, des avenants aux contrats de location sont nécessaires.

Le maire précise que des provisions sur charge seront demandées chaque mois. Une régularisation sera effectuée en décembre de chaque année.

Le montant de la taxe d'ordures ménagères dépend de la valeur locative cadastrale et du taux fixé annuellement par le conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer les avenants aux contrats de location pour le paiement des charges d'ordures ménagères,
- **Indique** que le paiement des charges d'ordures ménagères, par les locataires, sera fait mensuellement.

N° 2016-43: RAPPORT D'ACTIVITE DU SIEIL 2015

8.4 Aménagement du territoire

Le maire indique que le rapport d'activité du SIEIL doit faire l'objet d'une présentation en conseil municipal.

Le rapport du SIEIL 2015 fait état des missions qu'il réalise, de son fonctionnement (moyens humains et matériels) et de ses finances.

Ce rapport indique, notamment, les différents travaux réalisés dans la commune en 2015 :

- Effacement - La Folleterie - Cabine haute
- Renforcement – La Folleterie - Cosnier
- Renforcement - La Ménaudière - Les Baudineries
- Effacement - La Ménaudière – Cabine Haute

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport d'activité 2015 du SIEIL

N° 2016-44: DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ÉLU POUR LE CNAS

5.3 Institutions et vie politique – désignation de représentant

Le maire indique que Mme Carine Langlade, conseillère municipale, était déléguée au CNAS. Suite à sa démission, un nouveau délégué doit être désigné.

Mme Joubert se propose pour être déléguée au CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** Mme Sylvie Joubert comme déléguée au CNAS.

N° 2016-45: CHARTE INTERCOMMUNALE

5.7 Intercommunalité

Le maire expose les grandes orientations de la charte:

- les principes fondamentaux,
- la gouvernance,
- les finances,
- les compétences,
- le personnel.

Cette charte est un travail préparatoire au règlement intérieur (obligatoire) dont la future grande communauté de communes devra se doter à partir du 1er janvier 2017. Ce règlement intérieur fixe les règles de vie de la future assemblée.

La charte a été soumise au conseil communautaire de la CCGL qui l'a validée. Le Comité de pilotage (COFIL) restreint, formé des Présidents des quatre communautés de communes et des Maires de Loches et Descartes, a été réuni pour valider la charte après quelques corrections.

La charte présentée au conseil municipal intègre les corrections du COFIL qui a donc émis un avis favorable. La charte a été envoyée aux 68 Maires du territoire de la future communauté de communes pour validation par les conseils municipaux.

Vu le projet de charte intercommunale,

Considérant que la charte n'a pas de valeur légale mais restera opposable de façon morale et éthique au futur exécutif de la nouvelle communauté de

communes issue de la fusion des quatre communautés de communes de la Touraine Côté Sud,

Considérant que la charte contient des engagements sur : des principes fondamentaux, la gouvernance (94 conseillers communautaires, un exécutif composé d'un Président et quinze vice-présidents, création d'un conseil des Maires des 68 communes par le vote des 2/3 de ses membres), les finances (engagement à respecter un pacte financier), les compétences (engagement de ne pas abandonner de compétences au détriment des communes qui en récupéreraiient la charge), le personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de charte intercommunale.

N° 2016-46: DÉSIGNATION D'ELUS POUR LA COMMISSION COMMUNICATION ET LA COMMISSION SALLE DES FÊTES

5.3 Institutions et vie politique – désignation de représentant

Le maire précise que, suite à la démission de M. Bezert et de Mme Langlade, de nouveaux élus doivent être désignés pour la commission salle des fêtes et la commission communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** M. Lionel Roulet comme membre de la commission Salle des fêtes.
- **Indique que** pour la désignation d'un membre de la commission Communication, cela sera étudié lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Questions diverses :

Abandon de poste – Ophélie POUJET

Le maire informe le conseil municipal que Mlle Ophélie POUJET, actuellement en poste en tant que secrétaire chargée de l'accueil, a abandonné son poste depuis le 7 juillet 2016.

Une procédure de licenciement pour faute grave va être engagée.

Le maire précise qu'un nouveau recrutement va être effectué afin de remplacer Mlle Poujet.

Départ du logement de Mme Anaïs ROUSSELLE

Le maire informe le conseil municipal que Mme Anaïs Rousselle a donné son préavis de départ au 11 octobre 2016, pour le logement qu'elle occupait au 3 rue de l'abbé Favoreau (appartement n° 2).

Syndicat scolaire

Mme Murielle Huet, directrice de l'école de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, est remplacée par Mme Anaïs Rousselle à la rentrée de septembre 2016.

Mme Huet enseignera à l'école de Bossée. Une deuxième ATSEM sera présente le matin pour la prise en charge des TPS.

Mme Galisson demande si la nouvelle école possède des toilettes. Le maire indique que trois toilettes sont existants et qu'ils peuvent être utilisés par les élèves.

Mme Galisson précise que les toilettes situés sous le préau ne sont pas propres. Le maire indique qu'une meilleure surveillance des enfants doit être faite pour le passage aux toilettes.

Local de stockage du comité des fêtes

Le maire précise que M. Jagot de l'ADAC et M. Dugué (SOLIHA) se sont déplacés afin de donner un avis sur l'état du bâtiment servant de local de stockage au comité des fêtes (situé rue de l'Abbé Favoreau).

Le bâtiment ne menace pas ruine. Cependant, des travaux (reconsolidation du mur, chaînage) doivent être réalisés. Des devis vont être demandés.

Concours des maisons fleuries – visite de la commune

La visite de la commune pour le concours des maisons fleuries aura lieu le mercredi 27 juillet (rendez-vous à 8 h à la mairie).

Fête du 14 juillet

Mme Prieur fait le point sur le déroulement de la fête du 14 juillet.

279 repas ont été servis dont 38 repas enfants.

Pour l'année prochaine, il faudra prévoir 6 bancs en plus (M. Adam s'en charge) et commander 60 couteaux.

Une réunion sera programmée en septembre pour faire le bilan de cette manifestation.

Dépôt de pain – fermeture de la boulangerie

La boulangerie sera fermée du 15 au 28 août 2016.

La commune met à disposition la salle Jeanne d'Arc pour le dépôt de pain.

M. Roulet va demander à la boulangerie de Ligueil si elle accepte de faire un dépôt de pain à la salle Jeanne d'Arc.

Implantation d'un calvaire à la fontaine Saint-Martin

Le maire indique que l'association des Pèlerins de Saint-Martin s'est déplacée en mairie afin d'expliquer leur projet d'implantation d'un calvaire à la fontaine Saint-Martin.

Le calvaire est d'une hauteur de 5 mètres avec des poutres en bois carré et un Christ de 1,77 m. L'entretien du calvaire sera réalisé par l'association.

Le calvaire serait situé au carrefour de la fontaine Saint-Martin sur l'accotement du chemin rural qui mène à La Herceillère - La Perruche.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour ce projet.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 20 septembre 2016 à 20h.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 19 juillet 2016

	Délibérations
2016-41	Revalorisation des loyers des logements communaux
2016-42	Avenants aux contrats de location pour le paiement des charges d'ordures ménagères
2016-43	Rapport d'activité du SIEIL 2015
2016-44	Désignation d'un délégué élu pour le CNAS
2016-45	Charte intercommunale
2016-46	Désignation d'élus pour la commission communication et la commission salle des fêtes

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 19 juillet 2016

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	Absente
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	Absente
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	Absente
Tartarin Martine	
Taupin Michel	Absent
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	Absent